21 juillet 2015
Français
Original: anglais*

Vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
Alger, 14-18 septembre 2015
Point 3 de l'ordre du jour provisoire**
Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

I. Introduction

1. Depuis la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Addis-Abeba du 15 au 19 septembre 2014, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué d'établir et d'appliquer des programmes devant permettre de résoudre les problèmes relatifs à la drogue et à la criminalité organisée en Afrique.

II. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

2. Le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, la criminalité organisée et le trafic illicite d'armes à feu continuent de freiner le développement économique et social dans de nombreuses régions d'Afrique. Cette situation est encore aggravée par des facteurs comme les guerres et les conflits internes, les révolutions survenues en Afrique du Nord, les faiblesses du système social et de justice pénale, la corruption, les perspectives limitées qui s'offrent aux jeunes et la disparité des revenus, qui sont amplement propices aux activités des groupes criminels organisés dans la région. En outre, depuis quelques années, les réseaux internationaux de trafic de drogues se tournent de plus en plus vers l'Afrique pour faire transiter et stocker des drogues illicites à grande échelle. Ces organisations illégales font preuve de beaucoup de souplesse et d'ingéniosité dans leurs procédés de production et de

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.
** UNODC/HONLAF/25/1.

Merci de recycler

distribution. Par ailleurs, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (S/2015/366), les liens possibles entre la criminalité organisée et le terrorisme sur le continent africain sont de plus en plus préoccupants, compte tenu des répercussions qu'ils peuvent avoir sur la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

3. L'ONUDC a continué d'appuyer l'application du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2013-2017). Il a participé à la sixième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine chargés de la lutte contre la drogue, tenue à Addis-Abeba du 6 au 8 octobre 2014. La Conférence, qui portait sur le fait que de mauvaises politiques étaient plus meurtrières que la drogue et qu'il fallait transposer à plus grande échelle des programmes équilibrés et complets de lutte contre la drogue en Afrique, avait notamment pour objectif de mesurer les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de l'Union africaine. Dans ce contexte, l'ONUDC a assuré, en faveur de décideurs de différents pays de l'Union africaine, des stages de formation sur l'élaboration de politiques de lutte contre la drogue et de stratégies de réduction de la demande. Lors de la première session du Comité technique spécialisé chargé de la santé, de la population et de la lutte contre la drogue auprès de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba du 13 au 17 avril 2015, il a formulé des recommandations à l'intention des États Membres sur les moyens d'optimiser la prévention de la consommation de drogues et les activités de traitement et de soin de la dépendance à la drogue. Il fournit une assistance technique aux pays de l'Union africaine dans les domaines relevant du Plan d'action de l'Union africaine, comme il est détaillé dans les sections ci-après.

4. L'ONUDC a continué d'appuyer les efforts de coordination régionale déployés dans le cadre des travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui se tiendra à New York du 19 au 21 avril 2016. Il a notamment commencé d'organiser une série de sept dialogues régionaux sur les politiques de lutte contre la drogue et le VIH. Les trois premières réunions se tiendront en Afrique, respectivement à Dakar en septembre 2015, à Rabat en octobre 2015 et à Nairobi d'ici à la fin de 2015. Des représentants des services de lutte contre la drogue de 10 pays et de 6 organisations de la société civile régionales ou nationales seront invités, à chaque réunion, à échanger des informations sur les meilleures pratiques et à fixer les questions devant être traitées en priorité pendant la session extraordinaire.

III. Afrique de l'Ouest

5. En Afrique de l'Ouest, une tendance alarmante à la hausse de la quantité de cannabis cultivé a été observée en termes de superficie et de procédés de conditionnement. En juillet 2014, la police malienne a saisi 790 kg d'herbe de cannabis en provenance du Ghana, qui avaient transité par le Burkina Faso. Quelques mois plus tard, les mêmes services de police ont effectué une nouvelle saisie de la même herbe de cannabis (60 kg) dans une plantation du sud du Mali.

6. Des criminels nigérians continuent de se livrer au trafic de cannabis, principalement à destination de la Chine (en particulier à Guangzhou), comme l'ont

montré les saisies réalisées à l'aéroport international de Lagos. L'équipe aéroportuaire conjointe de Lagos chargée des interceptions a saisi au total 94,31 kg de cannabis en 2014 et, depuis le début de 2015, 90,91 kg de cannabis, qui étaient destinés au marché chinois, ainsi que 64,47 kg, qui devaient être transportés aux Émirats arabes unis. En outre, en 2014, 98 kg de cannabis à destination du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont été saisis par l'équipe aéroportuaire conjointe de l'aéroport international Kotoko d'Accra.

7. Le 14 mai 2015, l'armée française a saisi 1,5 tonne de résine de cannabis et des armes après avoir arrêté un convoi de combattants dans le désert du nord-est du Niger. Des combattants se trouvant dans deux fourgonnettes ont ouvert le feu sur les forces françaises et nigériennes après avoir refusé de s'arrêter à un point de contrôle et trois individus ont été arrêtés et remis aux forces armées nigériennes.

8. Depuis 2014, les saisies d'héroïne ont été peu nombreuses en Afrique de l'Ouest. En 2014, le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a saisi 51,01 kg d'héroïne, en 10 opérations; dans 6 cas, l'héroïne provenait du Pakistan et était importée au Nigéria, et dans les 4 autres cas elle était exportée du Nigéria, à destination de la Chine, de l'Espagne ou de l'Italie. La même année, 35 kg d'héroïne ont été saisis par l'équipe aéroportuaire conjointe d'Accra chargée des interceptions et 42 kg par celle de Lagos. Il importe également de relever que la drogue a été interceptée dans des avions de fret ou grâce à l'identification de passeurs de drogue qui prenaient l'avion (ils transportaient la drogue après l'avoir avalée ou en la dissimulant dans leurs bagages).

9. Le trafic de cocaïne demeure un sujet majeur de préoccupation en Afrique de l'Ouest. L'augmentation de l'utilisation des moyens de transport aériens (y compris les passeurs de drogue et les colis), entre autres principaux moyens de transport, peut s'expliquer par la multiplication des vols entre l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest.

10. Selon les informations fournies par la base de données "Saisies de drogues illicites effectuées dans les aéroports européens" (IDEAS), 14 arrestations réalisées entre janvier 2014 et la fin du mois de février 2015 dans des aéroports européens étaient relatives à la cocaïne et des vols provenant de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, et quelque 21 kg de cocaïne ont été saisis au total. Selon ces mêmes informations, tous les passeurs de drogue étaient des ressortissants nigérians, 11 des 14 individus arrêtés ayant pris l'avion au Nigéria, dont 65 % à l'aéroport d'Abuja, les autres étant partis du Bénin ou du Cameroun.

11. Les données fournies par le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue concernant les interceptions de drogues réalisées à l'aéroport international Murtala Muhammed de Lagos montrent que 61 % (100 kg) des 59 saisies de cocaïne réalisées en 2014 l'ont été sur des vols provenant de l'étranger. La plupart de ces vols provenaient du Brésil, la majorité ayant transité par le Qatar, les Émirats arabes unis et le Maroc. Pour ce qui était des vols à destination de l'étranger, 13 % étaient à destination d'autres pays africains, 22 % de l'Asie (majoritairement de la Chine) et 65 % de l'Europe. Au total, quelque 120 kg de cocaïne ont été saisis en 2014 à l'aéroport international Murtala Muhammed.

12. Les autorités togolaises ont saisi environ 268 kg de cocaïne en 2014. Depuis que des vols relient directement le Brésil (São Paulo) au Togo, le volume de cocaïne saisie à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé a augmenté de 630 %

par rapport à la même période de 2013, atteignant quelque 221 kg en 2014. La même année, 25 % des 32 saisies de cocaïne réalisées à l'aéroport de Lomé, la drogue provenant du Brésil, étaient à destination du Nigéria, 22 % du Bénin, 16 % du Togo et 13 % de Guinée-Bissau.

13. Les saisies réalisées dans des ports maritimes qui ont été signalées depuis janvier 2014 tendent à montrer que les trafiquants de cocaïne continuent d'utiliser le transport maritime. Notamment, 56 kg de cocaïne étaient dissimulés dans un conteneur se trouvant à bord d'un navire en provenance du Suriname, saisi en août 2014 dans le port de Cotonou, et 33 kg de cocaïne étaient cachés dans un conteneur, en provenance du Brésil, saisi dans le port de Lomé.

14. Cabo Verde continue de servir de plaque tournante aux groupes impliqués dans la criminalité transnationale organisée se livrant au trafic de drogue, comme l'a montré la saisie de 521 kg de cocaïne réalisée en novembre 2014 par la police judiciaire caboverdienne au large des côtes de l'île de São Vicente pendant une opération dite "Perla Negra" (perle noire). Les autorités caboverdiennes ont arrêté trois individus, tous ressortissants espagnols, qui étaient membres de l'équipage du yacht, trois citoyens espagnols résidant à São Vicente, ainsi qu'un ressortissant cubain et un ressortissant suédois. Le 15 janvier 2015, la marine espagnole a intercepté 1 500 kg de cocaïne dans l'océan Atlantique, 80 milles à l'ouest de Cabo Verde, et arrêté neuf individus. La drogue était dissimulée dans un bateau et avait les îles Canaries (Espagne) pour destination. Dans une autre opération, menée en mai 2015, la police espagnole a intercepté un navire de pêche qui faisait route à 800 milles marins des îles Canaries, à bord duquel se trouvait 1,8 tonne de cocaïne. Pendant l'opération, elle a arrêté trois ressortissants caboverdiens et un citoyen néerlandais qui se trouvaient à bord. À la suite de la saisie de 1 500 kg de cocaïne effectuée en 2012 à Cabo Verde dans une opération nommée "Lancha Voadora" (hors-bord), il a été établi que le groupe criminel auquel appartenait la drogue était dirigé par une organisation criminelle composé de Caboverdiens basés aux Pays-Bas et une organisation de ressortissants caboverdiens et néerlandais basés en Europe. Ces faits semblent montrer que les Caboverdiens joueraient un rôle déterminant dans les activités de trafic de drogues pour lesquelles les îles jouent le rôle de plaques tournantes.

15. Le Ghana semble être un pays de transit non négligeable pour la cocaïne d'Amérique du Sud à destination de l'Europe. Le 4 mars 2015, aux environs de Santa Cruz (État plurinational de Bolivie), les autorités boliviennes et les services britanniques de lutte contre la criminalité ont saisi 5 800 kg de cocaïne, l'une des plus importantes saisies de cocaïne jamais enregistrées en Afrique de l'Ouest. Selon les informations issues du plan de route du conteneur, la drogue avait pour destination le Burkina Faso, via le port de Tema (Ghana), quoique les autorités ghanéennes considèrent que la drogue devait être reconditionnée et expédiée en Europe à partir du Ghana. Il semble que le plan de route ait été conçu pour tromper les autorités. Selon les documents de la justice bolivienne, la drogue était dissimulée dans 840 sacs d'engrais. Dans le cadre de cette saisie, un citoyen équatorien a été arrêté en Bolivie, et trois Ghanéens ont été arrêtés au Ghana, lesquels ont depuis été libérés sous caution. En novembre 2014, un passeur de drogue venant du Ghana a été arrêté à Londres en possession de 12,5 kg de cocaïne. Des fonctionnaires de l'aéroport international Kotoka d'Accra ont été jugés au Ghana pour complicité, puis libérés. En janvier 2015, deux Ghanéens, dont l'un était un ancien

fonctionnaire de la division des douanes de l'administration fiscale ghanéenne, ont été arrêtés dans l'État plurinational de Bolivie parce qu'ils avaient tenté de faciliter l'expédition de 5 880 kg de cocaïne au Burkina Faso, à partir de l'État plurinational de Bolivie.

16. En avril 2015, en Gambie, un tribunal a inculpé l'une des principales sociétés d'importation du pays et sept de ses employés de trafic de drogues après que 45 kg de cocaïne ont été découverts, un mois auparavant, dans une cargaison de sucre provenant du Brésil. Un mode opératoire et un procédé de dissimulation identiques ont été utilisés pour expédier de la cocaïne en Guinée, à partir du Brésil, en juin 2015. Environ 81 kg de cocaïne répartis dans trois sacs dissimulés dans un conteneur de sacs de sucre ont été transportés à bord d'un navire battant pavillon des Îles Marshall, en provenance du Brésil, transitant par la Grenade et la Gambie. Quatre membres de l'équipage du navire ont été arrêtés.

17. Le tramadol est un analgésique opioïde non soumis au contrôle international, qui est souvent prescrit après une opération chirurgicale. Selon les experts, sa consommation a fortement augmenté, en particulier dans la région du Sahel. En 2014, plus de 43,578 kg de tramadol ont été saisis par le service mixte de contrôle portuaire de Cotonou et Tema, et 13,612 kg de tramadol 200 mg (surdosé et contrefait) ont été saisis par le service mixte de contrôle portuaire de Cotonou le 4 février 2015. Le produit provenait d'Inde et avait le Niger pour destination.

18. Depuis janvier 2014, de nouvelles preuves de consommation et de production de stimulants de type amphétamine ont été réunies en Afrique de l'Ouest. Pendant la période considérée, les autorités nigérianes ont démantelé en 2014 une usine illicite utilisée pour la production de méthamphétamine, et deux autres en mai 2015, toutes se trouvant dans l'État d'Anambra. En outre, depuis janvier 2015, elles ont réalisé quatre saisies (92 kg au total) à l'aéroport international Murtala Muhammed de Lagos. Trois de ces saisies ont porté sur des quantités minimes (approximativement 1 kg au total), mais la quatrième a été remarquable par sa taille, l'audace du passeur et l'organisation sous-tendant l'expédition de méthamphétamine. Selon le service nigérian de détection et de répression des infractions en matière de drogues, la drogue était transportée par un pasteur qui était également membre d'un fameux cartel de drogue opérant au Nigéria, au Ghana et en Afrique du Sud. Le pasteur transportait 83 kg d'éphédrine, qui ont été interceptés par le service nigérian de détection et de répression des infractions en matière de drogues – le précurseur ainsi que la méthamphétamine avaient l'Afrique du Sud pour destination. En outre, en février 2015, le service nigérian de détection et de répression des infractions en matière de drogues a intercepté 50 kg d'éphédrine à destination du Mozambique. En 2014, il a saisi à l'aéroport international Murtala Muhammed quelque 110 kg de méthamphétamine, qui étaient pour la plupart à destination de l'Afrique du Sud et de la Malaisie.

19. Certains pays, dont le Sénégal, ont signalé pour la première fois d'importantes saisies de stimulants de type amphétamine. À Kidira, près de la frontière malienne, les autorités sénégalaises ont saisi 30 kg de méthamphétamine le 27 janvier 2015, puis 82 kg le 2 février 2015. Il importe de mentionner le fait que 41 kg de stimulants de type amphétamine ont été saisis à la frontière de Kidira par les services sénégalais des douanes en décembre 2013. Dans chacun de ces trois cas, la drogue provenait de Bamako (Mali) avant d'arriver au Sénégal, ce qui indiquerait l'existence de laboratoires de méthamphétamine dans la région de Bamako.

20. Selon les données officielles communiquées par le Ministère indien des finances, quelque 8,7 tonnes d'éphédrine ont été officiellement exportés au Nigéria en 2014 et 3,5 tonnes entre janvier et mai 2015, à des fins licites. Une certaine quantité d'éphédrine et de pseudoéphédrine importée au Nigéria risque d'être détournée de ces fins par des groupes criminels qui l'utiliseraient pour produire illégalement de la méthamphétamine.

21. En octobre 2013, l'ONUDC a commencé à mener, dans le cadre de sa contribution à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel 2013-2017, des activités devant favoriser la concrétisation des volets sécurité et gouvernance de cette stratégie, élaborée en application de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité. Le programme doit permettre de soutenir la création dans le Sahel de systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et respectueux du principe de responsabilité, l'objectif étant de lutter efficacement dans la région contre les trafics illicites, le trafic de drogues, la criminalité organisée et le terrorisme. Depuis octobre 2013, le programme pour le Sahel de l'ONUDC a permis d'engager plus de 120 activités et touché plus de 3 300 bénéficiaires directs, principalement dans les domaines du contrôle frontalier, de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent ou la traite d'êtres humains, de la prévention du terrorisme et du contrôle des armes à feu.

22. En étroite collaboration avec le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'ONUDC continue de participer aux mécanismes de coordination de la Stratégie intégrée, en particulier aux groupes de travail chargés des questions de sécurité et de gouvernance. Il collabore également avec plusieurs autres organismes des Nations Unies, dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au Mali, le personnel de l'ONUDC partage des locaux avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ce qui permet de garantir une coopération et des synergies en matière de lutte contre les trafics, de prévention du terrorisme et de promotion de l'état de droit.

23. En 2012, l'ONUDC a aidé les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à créer le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest. Depuis cette date, le Réseau a tenu quatre réunions plénières, en Côte d'Ivoire, à Cabo Verde (novembre 2013), au Burkina Faso (mai 2014) et au Ghana (mars 2015). Juste avant la tenue de la quatrième réunion plénière (Ghana), une réunion ministérielle a été tenue et la charte et les statuts du Réseau ont été adoptés et signés par les Ministres de la justice des États membres. Neuf programmes de formation ont également été organisés au niveau national, à l'intention de magistrats et d'officiers de police judiciaire, au sujet de la coopération interne en matière pénale. Le Réseau réunit des procureurs et des représentants des autorités centrales, qui échangent des idées et des informations sur leurs expériences et les meilleures pratiques, et participent à des stages de formation conjoints. Ses membres bénéficient également de séances de formation assurées par des experts venant des États-Unis d'Amérique et de la France, qui partagent des données d'expérience. On constate de nettes améliorations dans le traitement des demandes de coopération internationale assuré par les pays qui font partie du Réseau, tant entre eux qu'avec des pays extérieurs à la sous-région.

24. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, exécuté conjointement par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes, des projets sont en cours d'exécution en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi qu'en Asie centrale et en Asie du Sud. L'initiative est essentiellement axée sur la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire interorganisations, dont les douanes, la police et d'autres structures telles que la gendarmerie et le service de détection et de répression des infractions en matière de drogues. Les équipes bénéficient de formations spécialisées approfondies en matière d'analyse des risques et de profilage, ainsi que d'inspection de conteneurs. Elles disposent également de toute une gamme de matériel et de technologie, notamment du logiciel Container COMM, système de messagerie sécurisée qui permet aux unités chargées dans le monde entier de contrôler les conteneurs afin de pouvoir échanger des informations et des renseignements en temps réel. En 2013, des unités formées dans le cadre du Programme ont saisi 281 kg de cocaïne au Ghana et 127 kg d'héroïne au Bénin, ce qui confirme le succès du Programme pour ce qui est des saisies réalisées. En janvier 2014, 33 kg de cocaïne ont encore été saisis au Togo par une unité formée dans le cadre du Programme. La stratégie pour 2014-2015 est la suivante: a) augmenter le niveau d'encadrement des équipes du Sénégal, du Ghana, du Togo et du Bénin; b) promouvoir le partage d'informations et la coopération entre l'Afrique de l'Ouest et les pays d'origine au moyen d'opérations planifiées; c) offrir des formations spécialisées dans les domaines les plus préoccupants, par exemple la lutte contre les précurseurs; d) progresser de manière notable dans le lancement du Programme dans le port d'Abidjan; e) étudier les possibilités d'étendre le Programme à d'autres grands ports d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux de Lagos, Conakry et Monrovia, ainsi que ceux de Douala et Pointe Noire en Afrique centrale. Les débats relatifs à la création d'un service mixte de contrôle portuaire dans l'un des ports secs de Bamako sont en cours. L'ONUDC veillera à ce que ses activités soient coordonnées avec celles des autres donateurs et des partenaires fournissant une assistance technique.

25. L'ONUDC a continué de fournir une assistance technique à divers États membres de la CEDEAO dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, qui vise à renforcer leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2015, un grand programme de formation des formateurs aux enquêtes financières a été engagé dans le cadre du Programme, l'objectif étant de constituer un groupe de praticiens de l'application de la loi qui soient à même de reproduire un ensemble de formations de base sur les techniques d'enquête financière. Le Programme est exécuté en partenariat avec les institutions compétentes (police, gendarmerie, services fiscaux, appareil judiciaire, etc.) et les services de renseignement financier des pays bénéficiaires. Le Programme a été mené à bien au Sénégal et en Côte d'Ivoire et sera exécuté ultérieurement en 2015 au Ghana et au Bénin et en 2016 au Mali, au Niger, au Nigéria et au Togo.

26. En outre, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme a permis de poursuivre la création du Réseau interinstitutionnel de l'Afrique de l'Ouest pour le recouvrement d'avoirs, fondé sur le modèle du Réseau CAMDEN regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs et d'autres organes régionaux de type réseau interinstitutionnel pour le recouvrement d'avoirs. Le Réseau interinstitutionnel de l'Afrique de l'Ouest pour le recouvrement d'avoirs a tenu sa première réunion à

Accra (Ghana) en novembre 2014. Lors de la réunion du Comité ministériel ad hoc du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, tenue à Yamoussoukro le 23 mai 2015, l'initiative et son Guide opérationnel ont été officiellement approuvés. Tout en favorisant les efforts déployés en matière de recouvrement d'avoirs et les meilleures pratiques concernant la saisie, la confiscation et la gestion des produits du crime, le Réseau interinstitutionnel de l'Afrique de l'Ouest pour le recouvrement d'avoirs cherche à favoriser le partage d'informations opérationnelles entre ses personnes référentes, et avec d'autres réseaux régionaux. À cette fin, ses membres ont participé à certaines réunions d'autres réseaux régionaux, notamment celle du réseau de recouvrement d'avoirs du Groupe d'action financière d'Amérique latine, tenue à Asuncíon en mai 2015, et celle du Réseau CAMDEN regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (réunion des secrétariats des réseaux interinstitutionnels pour le recouvrement d'avoirs), tenue à La Haye en juin 2015.

27. Dans le cadre de l'exécution du Plan d'action régional de la CEDEAO, trois entités de l'ONU, à savoir l'ONUDC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest/Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), continuent de mettre en œuvre l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, axée pour l'instant sur cinq pays de la région sortant d'un conflit: la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. Le projet repose sur la création et la pleine mise en service de cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays concernés, et le renforcement de la coopération régionale. La mise en œuvre de l'Initiative est plus avancée en Sierra Leone et au Libéria que dans les trois autres pays.

28. L'Unité sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui compte actuellement 55 agents provenant de divers services de détection et de répression, est pleinement fonctionnelle et opérationnelle. Sa capacité opérationnelle globale a été renforcée par un appui logistique et opérationnel, une série de stages de formation spécialisée en cours d'emploi et une aide concernant les pratiques en matière d'enquête ou d'opération de terrain. Selon les chiffres qu'elle a communiqués, l'Unité a procédé à une enquête dans 391 affaires depuis sa création en 2010, 229 personnes ayant été traduites en justice pour avoir participé à des activités de criminalité organisée. La quantité totale de drogue saisie grâce à l'Unité s'élève à 46,86 tonnes de cannabis, 142 kg de cocaïne et 3 kg d'héroïne. L'Unité a participé à plusieurs enquêtes internationales sur des activités de criminalité transnationale organisée et mené des opérations conjointes en partenariat avec l'Unité libérienne. En avril 2014, le Conseil de sécurité national a fait de l'Unité son sous-comité, si bien que cette dernière est pleinement intégrée à l'architecture sierra-léonaise en matière de sécurité et au budget annuel national.

29. L'Unité libérienne de lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui compte actuellement 27 agents provenant de divers services de détection et de répression, est également pleinement fonctionnelle et opérationnelle. Un ensemble complet d'activités de renforcement des capacités a été mené et un appui logistique et opérationnel a été fourni. Depuis sa création en 2011, l'Unité a participé à des enquêtes concernant 39 affaires criminelles complexes, des personnes ayant été traduites en justice pour avoir participé à des activités de criminalité organisée, et saisi 250 kg de cannabis, 4 900 grammes d'héroïne et 1 486 grammes de cocaïne.

Elle a participé à plusieurs enquêtes régionales en matière de criminalité transnationale organisée et mené des opérations conjointes en partenariat avec l'Unité sierra-léonaise.

30. L'Unité bissau-guinéenne de lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui compte actuellement 20 agents provenant de divers services de détection et de répression, n'est pas tout à fait pleinement fonctionnelle et opérationnelle. Elle a bénéficié d'un ensemble complet de stages de formation assurés par la police, ainsi que d'un appui logistique et opérationnel. Compte tenu de la situation politique du pays, l'exécution du projet a été suspendue d'avril 2012 à septembre 2013. En dépit de l'instabilité politique et de ressources financières très limitées, l'Unité a mené plusieurs opérations de police, en partenariat avec la police judiciaire, qui ont débouché sur des enquêtes concernant 41 cas de trafic de drogues, la traduction en justice de 54 personnes et la saisie de 31,13 kg de cocaïne et 216,96 kg de marijuana.

31. En Côte d'Ivoire, les partenaires de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest ont facilité la mise au point du décret portant création de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale du pays, que les autorités nationales ont adopté en novembre 2014. À l'heure actuelle, l'ONUDC collabore étroitement avec les partenaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les autorités nationales, l'objectif étant de créer l'Unité du pays (l'Unité devrait être prochainement mise en place).

32. Du fait de la crise de l'Ebola, aucune avancée n'a été enregistrée en Guinée depuis la mission d'évaluation que les partenaires de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest ont menée à la mi-2012. Les autorités nationales ont fait leur le rapport d'évaluation et la mise en œuvre de l'initiative devrait être engagée une fois que les fonds seront disponibles et que la situation découlant de l'Ebola sera réglée.

33. L'initiative Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), financée par la Commission européenne et mise en œuvre par l'ONUDC en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL, s'est révélée utile dans les pays bénéficiaires, où elle a permis d'améliorer la coopération entre les services nationaux et de renforcer les compétences professionnelles des services de détection et de répression, tout en aidant à rendre les pays vulnérables moins attrayants pour les organisations de trafiquants de drogues. Dans le cadre d'AIRCOP, 13 équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions sont devenues pleinement opérationnelles en Afrique, dans les pays suivants: Bénin, Cabo Verde, Cameroun (Yaoundé et Douala), Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. En 2014, 197 saisies ont été réalisées (479,41 kg de cocaïne, 77 kg d'héroïne, 104,91 kg de méthamphétamine et 218,90 kg de cannabis au total), et 230 personnes ont été arrêtées. En Guinée-Bissau, l'équipe aéroportuaire conjointe est en cours de création et devrait être pleinement opérationnelle en septembre 2015. En Guinée, le projet est suspendu en application de la décision 2012/665/CFSP du Conseil européen modifiant la décision 2010/638/CFSP du Conseil. La participation de pays européens a permis de mettre en place un réseau plus resserré et de mieux surveiller le trafic de cocaïne entre les zones de production et les zones de destination, y compris les pays de transit. Les réunions annuelles et les comités directeurs continuent de renforcer les synergies entre les partenaires et les bénéficiaires en ce qui concerne la concrétisation et la réalisation des objectifs.

34. En janvier 2015, l'ONUDC a engagé l'exécution du projet d'appui au Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Il a fourni une assistance technique à la CEDEAO dans l'élaboration d'un Plan d'action régional révisé visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest pour la période 2016-2020. Il l'a notamment aidée en participant à la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue des États membres de la CEDEAO, tenue en janvier 2014 à Cotonou.

35. En 2014, avec l'appui technique et financier de l'ONUDC, les sept établissements de santé ci-après de la sous-région ont bénéficié d'une aide pour réaliser des travaux de rénovation et acquérir du matériel médical, l'objectif étant de fournir des traitements contre la toxicomanie et des services de soins: Institut national pour la santé publique et Centre psychiatrique de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Université Fann de Dakar (Sénégal), Unité de traitement d'urgence du Centre national pour la psychiatrie et Association St Camille de Lellis du Centre d'Avrankou (Bénin), Hôpital de district de Sokodé (Togo) et Centre spécialisé pour le traitement de la dépendance.

36. Dans le cadre du programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, le Gouvernement sénégalais a amélioré la disponibilité et l'accessibilité des traitements de la dépendance à la drogue fondés sur les faits et des services de soins en ouvrant le Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar, inauguré en décembre 2014. Les ressources fournies par l'ONUDC ont complété les fonds provenant d'autres partenaires et aidé à ouvrir ce centre de traitement de la dépendance à la drogue de l'hôpital universitaire de Dakar, où, pour la première fois en Afrique de l'Ouest, un programme d'entretien à la méthadone est mis en œuvre. En outre, des programmes de sensibilisation au VIH et aux infections hépatiques ciblent en particulier les usagers de drogues par injection.

37. Pendant la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue des États membres de la CEDEAO, tenue en janvier 2014 à Cotonou (Bénin), l'ONUDC a fourni une assistance technique à la CEDEAO dans le cadre du Plan d'action régional visant à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Il a aidé à répertorier les nouveaux défis et à proposer des moyens d'accélérer l'exécution du Plan. Les lacunes et les nouveaux défis recensés serviront de base à l'élaboration du Plan d'action contre la drogue (2015-2020). L'ONUDC a également engagé la procédure d'établissement du deuxième Programme régional intégré pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), qui appuiera et complétera le plan d'action de la CEDEAO et sera axé sur les liens existant entre la criminalité organisée et le terrorisme, dont pâtit la région.

IV. Afrique centrale

38. À l'heure actuelle, les activités de l'ONUDC en Afrique centrale sont sérieusement limitées par le manque de ressources. Cependant, des programmes pourraient être menés dans la région, notamment pour renforcer la sécurité maritime et juguler les trafics illicites dans le Sahel. De par sa situation géographique, au

bord du golfe de Guinée et aux portes du Sahel, l'Afrique centrale est susceptible d'être la cible des groupes criminels impliqués dans le trafic de drogues par voies terrestre, maritime et aérienne. Pour diverses raisons, les menaces et itinéraires de trafic qui touchent la région n'ont pas pu être évalués de manière approfondie. Dans le cadre du Projet AIRCOP, deux nouvelles équipes aéroportuaires conjointes ont été récemment mises en place au Cameroun, dans les aéroports internationaux de Yaoundé et de Douala, où a eu lieu la plus importante des saisies récentes de cocaïne (une quinzaine de kilogrammes en avaient été saisis à l'aéroport de Douala en 2011; en 2013, le volume des saisies a atteint 27 kilogrammes).

39. En ce qui concerne la criminalité maritime, l'ONUDC s'est attaché, comme suite aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité, à faire le point des capacités de tous les États bordant le golfe de Guinée, produisant ainsi des rapports approfondis fondés sur le renseignement. Par l'intermédiaire de son Programme de lutte contre la criminalité maritime, il a conçu un cadre stratégique dont l'objectif est de renforcer les capacités régionales en matière de lutte contre la piraterie et les vols à main armée visant des navires: la Stratégie relative à la piraterie, aux vols à main armée visant des navires et à la criminalité maritime dans la région du golfe du Guinée.

40. La mobilisation de fonds se poursuit. L'ONUDC est en contact avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et il a commencé à soutenir le Gouvernement gabonais dans sa lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Il a d'ailleurs signé avec la CEEAC le 16 janvier 2015, à Libreville, un mémorandum d'accord devant permettre de resserrer la coopération entre eux, en particulier dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

V. Afrique australe

41. L'ONUDC a mené à terme en 2014/2015 un projet de recherche qu'il conduisait en Afrique australe dans le cadre de son programme plus vaste relatif au commerce d'opiacés afghans. La prévalence de l'usage d'opiacés en Afrique australe se situe entre 0,2 % et 0,4 % de la population adulte. Si l'on soupçonnait depuis plusieurs dizaines d'années que d'importants envois d'héroïne étaient expédiés d'Asie du Sud-Ouest via l'océan Indien, ces mouvements sont devenus plus apparents (d'après les saisies). Des boutres assurent le trafic d'opiacés suivant la route dite "du Sud", et le renforcement des mesures de répression pourrait expliquer que la drogue en provenance d'Asie du Sud-Ouest, après avoir traversé le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, passe ensuite plus au sud, par l'Afrique du Sud et le Mozambique. Jusqu'à présent, les activités de l'ONUDC dans la région concernaient principalement le traitement des consommateurs de drogue, y compris en prison, ainsi que les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent.

42. L'ONUDC a continué de soutenir en 2014/2015 le Réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (ARINSA), calqué sur le Réseau CAMDEN regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs; il fournit un appui au réseau de praticiens travaillant dans le domaine de la confiscation des avoirs et du produit du crime, et facilite les demandes d'informations dans le cadre de l'entraide judiciaire régionale

et internationale. En 2014, l'ARINSA a réuni au Botswana des enquêteurs d'Asie et d'Afrique, y compris d'Afrique australe, pour qu'ils constituent un réseau et échangent des informations au sujet de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Une réunion de suivi s'est tenue en janvier 2015 en Thaïlande, qui avait pour objectif d'intensifier la coopération entre les États africains et asiatiques dans la lutte contre cette forme de criminalité. Depuis juillet 2014, en formant 474 juges, procureurs et enquêteurs aux questions de confiscation d'avoirs, de blanchiment d'argent et de criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, sur la base des législations de leurs pays, l'ARINSA a renforcé les capacités nationales du Malawi, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie (Dar es-Salaam et Zanzibar), du Lesotho, du Kenya, du Botswana, de l'Ouganda et du Swaziland.

43. L'ONUDC a publié des manuels sur la gestion d'avoirs, ainsi que des études législatives préparatoires à l'introduction de la confiscation sans condamnation au Botswana et en Namibie. Un site Web a été créé à l'usage du réseau ARINSA; il comprend un espace ouvert, une plate-forme sécurisée pour l'échange d'informations et une plate-forme d'apprentissage en ligne. Depuis sa mise à niveau, il offre également, entre autres, une plate-forme consacrée aux espèces sauvages et au bois.

44. En avril 2014, dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique australe a organisé à Maputo, en coopération avec le Département mozambicain de la santé mentale et à l'intention de 32 praticiens spécialistes du traitement de la toxicomanie, une formation de cinq jours sur les volumes A à D du programme de formation TreatNet de l'ONUDC.

VI. Afrique de l'Est

45. Les groupes criminels organisés faisant trafic de grandes quantités d'héroïne par l'océan Indien, qu'ils traversent depuis les côtes du Makran pour rejoindre l'Afrique de l'Est, poursuivent leurs activités. En avril 2014, les forces maritimes combinées ont réalisé dans l'océan Indien une saisie record (1 032 kilogrammes) d'héroïne, sur un boutre qui avait quitté le Pakistan en direction de la République-Unie de Tanzanie. En 2014, ce dernier pays et le Kenya ont tous deux saisi dans leurs eaux territoriales, avec l'aide de la communauté internationale, des navires transportant de l'héroïne; les personnes qui se trouvaient à bord ont été arrêtées, et des actions en justice ou des poursuites ont pu être engagées. La majeure partie de la drogue ainsi acheminée en Afrique de l'Est poursuit sa route, les quantités saisies étant largement supérieures à la demande locale. L'Afrique du Sud serait l'une des principales destinations de ce trafic.

46. Dans le cadre de son Programme de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a mis sur pied, avec les États insulaires et côtiers d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien, le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime. Celui-ci comprend un volet relatif à la lutte contre les stupéfiants qui a permis de constituer des réseaux d'agents de répression et de procureurs devant permettre de renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le trafic de drogues par voie maritime.

47. L'usage d'héroïne posant désormais problème en de nombreux points de la côte du fait de l'itinéraire que le trafic emprunte depuis l'Asie du Sud-Ouest,

comme on l'a vu ci-dessus, l'ONUDC s'emploie avec ses partenaires kényans à renforcer les programmes et services de traitement. La demande de tels services risque en effet de croître étant donné que ces flux de drogue transnationaux de plus en plus volumineux pourraient déborder sur les marchés de consommation, notamment le long des itinéraires terrestres en direction des régions intérieures et occidentales du Kenya. En matière de traitement de la toxicomanie, l'ONUDC a formé des représentants d'organismes publics et d'organisations de la société civile dans le cadre d'activités de renforcement des capacités organisées au Burundi, en Éthiopie, au Kenya, à Maurice, aux Seychelles et en République-Unie de Tanzanie. Dans ces quatre derniers pays, il leur a aussi offert des formations à la prévention de l'infection à VIH.

48. En 2014, l'ONUDC a continué de suivre une approche globale en matière de lutte contre le VIH/sida et de prévention, de traitement, de prise en charge et d'accompagnement des toxicomanes et des usagers de drogue par injection, ainsi que des détenus toxicomanes. Il a ainsi mis en route un programme visant à réduire la morbidité et la mortalité parmi les toxicomanes et les usagers de drogue par injection au Kenya. Les objectifs sont, sur quatre ans: a) de veiller à ce que les politiques, les stratégies, la coordination et les lignes directrices nécessaires soient en place pour que la population ciblée bénéficie d'un meilleur accès à des interventions fondées sur des données factuelles; b) d'accroître l'accès de cette population à des ensembles complets de services de prévention, de prise en charge et d'accompagnement de l'infection à VIH dans les régions côtières; c) de mobiliser le soutien des décideurs et de la communauté en faveur d'interventions relatives au VIH s'adressant à cette population; et d) d'améliorer la capacité à superviser et évaluer les programmes de prestation de services liés au VIH.

49. L'ONUDC entamera en 2016 la deuxième phase de son Programme régional pour l'Afrique de l'Est, qui porte sur la promotion de l'état de droit et de la sécurité humaine et qui se poursuivra jusqu'en 2019. Son volet consacré à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics visera en priorité le trafic de drogues, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, les flux financiers illicites et le recours aux réseaux de transport à des fins de trafic, y compris la criminalité maritime.

VII. Afrique du Nord

50. En 2014, plus de quatre ans après le début du Printemps arabe, la situation restait instable ou transitoire en matière politique et de sécurité dans une grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La détérioration des conditions de sécurité en Libye avait entraîné l'évacuation du personnel de l'ONU recruté sur le plan international. Cela étant, grâce à des activités délocalisées, le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord demeurait actif dans la région, y compris en Libye. La mise en œuvre du Programme régional relatif au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale dans les États arabes pour la période 2011-2015 était arrivée à la fin de son avant-dernière année et, à l'occasion de la troisième réunion du comité de direction et de suivi du Programme, qui s'est tenue au Caire en décembre 2014, les États membres de la Ligue des États arabes ont demandé qu'un nouveau programme régional soit élaboré pour la période 2016-2021. Les constatations issues de

l'évaluation approfondie du Programme régional qui s'est achevée en juillet 2015 vont également dans ce sens, puisqu'elles soulignent combien il importe que l'ONUDC poursuive son action dans la région.

51. Lors de la réunion du Caire, les États Membres représentés ont fait part de la vive préoccupation que leur inspirait la progression des trafics illicites, de la criminalité organisée, de la corruption et du terrorisme dans la région. Du fait de l'instabilité politique provoquée par les conflits armés, la capacité de plusieurs États de la région à contrôler effectivement leurs frontières s'était réduite, et leurs territoires étaient la cible des trafiquants qui cherchaient à tirer profit de leurs lucratifs marchés de la drogue. Il était particulièrement inquiétant que le produit du trafic de drogues puisse servir à financer des actes terroristes. Les données relatives à 2014 n'ont pas encore été compilées, mais il ressort des importantes saisies qui ont été signalées pour l'instant que ce trafic a continué d'augmenter au cours de l'année considérée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, poursuivant ainsi la tendance à la hausse entamée trois ans auparavant.

52. Les données disponibles pour 2014 font apparaître une hausse considérable des saisies de cocaïne réalisées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les plus grosses des saisies effectuées cette année-là dans la région dépassent à elles seules le volume total des interceptions qui y ont eu lieu entre 2010 et 2013. La cocaïne saisie au Maroc était expédiée directement du Brésil par des vols commerciaux à destination de l'Afrique de l'Ouest. D'autres lots de cocaïne étaient dissimulés dans des conteneurs maritimes. L'Afrique du Nord servait généralement de plaque tournante pour le transit de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud qui traversait l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe. Les saisies réalisées en 2014 indiquent toutefois qu'il existe un transit de l'Afrique du Nord vers l'Afrique de l'Ouest. On ignore pour le moment si ce phénomène s'explique par le fait que les trafiquants qui devaient récupérer la drogue en transit n'y sont pas parvenus ou si l'on doit en déduire que les trafiquants sont à la recherche de nouveaux itinéraires.

53. Après avoir connu une importante hausse dans plusieurs pays de la région en 2013, les saisies d'héroïne sont retombées en 2014. L'Égypte fait exception, puisque les saisies y ont atteint 613 kilogrammes en 2014 alors qu'elles s'étaient établies à 260 kilogrammes en 2013 et 75 kilogrammes en 2012.

54. Les saisies de résine de cannabis ont elles aussi reculé en 2014 au Maroc (où elles sont passées de 137 tonnes en 2012 à 70 tonnes en 2014), en Égypte (de 84 tonnes en 2013 à 54 tonnes en 2014) et en Algérie (de 211 tonnes en 2013 à 182 tonnes en 2014). La baisse générale de ces saisies en Afrique du Nord n'est pas nécessairement le signe d'une diminution de la production et de la consommation; elle pourrait être due à la moindre attention que les autorités nationales accordent aux drogues illicites (pour se concentrer davantage, par exemple, sur la lutte antiterroriste) et aux faibles moyens dont disposent les services de détection et de répression. Les autorités égyptiennes ont repris leurs campagnes d'éradication visant les cultures de cannabis et de pavot, ce qui leur a permis de détruire 344,7 hectares de cannabis et 306,5 hectares de pavot.

55. On ne dispose pas encore de données concernant les stimulants de type amphétamine pour 2014. Le tramadol, opioïde soumis à prescription, reste une source de préoccupation dans les pays d'Afrique du Nord. Cependant, d'après les autorités égyptiennes, les saisies de tramadol ont chuté de manière spectaculaire

(435 millions de comprimés avaient été saisis en 2012, 157 millions l'ont été en 2014) depuis que la législation a été révisée, en 2013, et que cette substance a été placée sous contrôle. L'Égypte a également modifié sa loi n° 182 de 1960 sur les stupéfiants afin d'y inscrire une nouvelle substance psychoactive de type cannabinoïde synthétique vendue sur le marché intérieur sous le nom de Voodoo ou Spice. En Libye, en revanche, l'abus de tramadol semble être en hausse. Par ailleurs, il serait fait abus de médicaments psychoactifs et de médicaments de substitution aux opioïdes, comme le Subutex, dans les pays d'Afrique du Nord.

56. Il n'existe toujours que très peu d'informations concernant la culture de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et la consommation, la production, la fabrication et le trafic de stupéfiants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Plusieurs pays de la région ont publié des rapports sur le trafic de drogues (sans le soutien de l'ONUDC) et communiqué des données aux fins de l'établissement du Rapport mondial sur les drogues. Il n'en demeure pas moins qu'en 2014, le Bureau régional de l'ONUDC a eu plus de mal à recueillir des données pertinentes et fiables. La région manque aussi de mécanismes d'échange d'informations.

57. Les données disponibles et fiables concernant le trafic et la consommation de drogues sont rares et leur collecte compliquée, mais l'ONUDC a déployé beaucoup d'efforts pour améliorer cette collecte ainsi que la coopération et l'échange d'informations entre les pays de la région. C'est ainsi qu'il a réalisé en Tunisie deux évaluations sur les enquêtes criminelles et la collecte de données, ainsi que sur les services de criminalistique. Les documents qui en sont issus constituent la première description complète et précise des besoins du pays en matière d'enquêtes criminelles et de collecte de données. En outre, le Bureau régional de l'ONUDC continue de travailler avec les services de lutte contre les stupéfiants des pays arabes à la collecte de données relatives aux saisies, et il leur offre des conseils en matière d'analyse de l'information. Il a mené plusieurs études pour produire des données de référence aux fins des analyses et de la mise au point de mesures de lutte contre l'usage de drogue dans les pays arabes. Il a notamment réalisé en Égypte une étude de faisabilité sur le traitement de substitution aux opioïdes au moyen de laquelle il visait à concevoir un modèle opérationnel, à s'attacher l'appui des décideurs clefs au sein des équipes nationales en place et à mettre en œuvre un projet pilote en la matière auprès des populations concernées. Une étude visant à estimer la taille de trois des principales populations touchées en Égypte (les prostituées, les homosexuels et les usagers de drogue par injection) a été lancée en 2014 et se poursuit.

58. Des améliorations ont été enregistrées en 2014 en ce qui concerne la coopération régionale et interrégionale dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. L'ONUDC a coorganisé des conférences régionales consacrées aux pratiques et mécanismes de coopération internationale en matière pénale en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. D'autres activités ont permis de mieux faire prendre conscience de l'intérêt qu'il y avait à coopérer avec le secteur privé dans le domaine du contrôle des précurseurs. La promotion continue du Programme mondial de contrôle des conteneurs que l'ONUDC met en œuvre conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a ouvert la voie à sa mise en place au Maroc. En Égypte, une première activité de lutte contre le trafic transfrontalier a eu lieu en novembre 2014. Le Bureau régional de l'ONUDC lancera par la suite un programme de contrôle des

frontières terrestres qui portera plus particulièrement sur le renforcement des frontières entre l'Égypte, la Libye et le Soudan en 2015. En parallèle, il est prévu que le Projet AIRCOP, mené conjointement avec INTERPOL et l'OMD pour lutter contre le trafic par voie aérienne et le voyage d'individus dangereux, soit mis en œuvre au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à compter de la fin 2015.

59. Le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a aussi exécuté dans la région plusieurs activités en rapport avec la prévention, le traitement et la prise en charge de la toxicomanie, notamment un programme de traitement de substitution aux opioïdes et d'échange d'aiguilles et de seringues, au Maroc. En décembre 2014, il a reçu de l'Égypte l'accord nécessaire pour entamer un projet expérimental de traitement de substitution aux opioïdes. Il a aidé la Tunisie à concevoir une stratégie en matière de drogues. Il a offert en 2014 diverses formations de perfectionnement destinées à améliorer la couverture et la qualité des services de traitement et de prise en charge de la toxicomanie, partout dans la région, et plus particulièrement en Égypte et au Maroc. En outre, l'ONUDC a apporté un appui technique à l'Égypte, à la Libye, au Maroc, à la Tunisie, au Soudan et au Soudan du Sud dans les domaines de la réglementation et des politiques relatives à la dispensation de médicaments placés sous contrôle et à la prévention de leur détournement et de leur abus. Dans ce cadre, il a notamment apporté son concours à la mise au point de mémorandums d'accord types sur la coopération public-privé visant à empêcher le détournement de précurseurs chimiques. Il a aussi contribué de manière significative à améliorer les services de réduction des risques proposés en Égypte, où les 528 usagers de drogue qui se sont rendus dans les deux centres d'accueil bénéficiant de l'appui de l'ONUDC, à Alexandrie et Louxor, ont bénéficié de conseils en matière de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH/sida et des hépatites B et C et concernant les conséquences néfastes de l'usage de drogue, les symptômes des maladies sexuellement transmissibles, le dépistage volontaire du VIH, la tuberculose et le traitement de la toxicomanie.

VIII. Conclusions et recommandations

60. Suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, les pays d'Afrique devraient continuer de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée au moyen de mesures équilibrées et globales. La dimension transnationale du trafic de drogues et de la criminalité organisée impose de renforcer la coopération régionale. Parmi les principaux domaines dans lesquels cette coopération doit être resserrée, on peut citer l'échange croissant d'informations dans la région, la lutte contre les flux financiers liés au trafic de drogues et la prévention du détournement de précurseurs chimiques utilisés pour fabriquer des drogues.

61. Compte tenu de ce qui précède, les participants à la Réunion pourraient envisager de prendre les mesures suivantes:

a) Renforcer la collaboration et la coopération afin de prévenir le détournement de précurseurs chimiques, mesure cruciale pour la réduction de l'offre de drogues;

b) Continuer à renforcer la coopération régionale entre les services de détection et de répression et les services de renseignement afin de lutter efficacement contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent qui y est lié;

c) Envisager d'urgence la création d'unités nationales chargées d'enquêter sur les infractions transfrontalières et d'en poursuivre les auteurs, et plus particulièrement la création d'unités de lutte contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et de l'Est, ou le renforcement de celles qui existent déjà, et favoriser la coopération régionale entre les services de détection et de répression et les services de renseignement afin de lutter efficacement contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent qui y est lié;

d) Continuer à renforcer l'échange rapide d'informations et de meilleures pratiques aux niveaux bilatéral, régional et international, ainsi que les opérations conjointes et la coordination, y compris s'agissant de mesures préventives;

e) Envisager d'élaborer un système durable de collecte et de mise en commun de données fiables et valables sur le trafic et l'abus de drogues et la criminalité organisée;

f) Renforcer encore les capacités des pays à enquêter sur les grands dispositifs de blanchiment d'argent liés au trafic de drogues et à engager des poursuites dans ce contexte;

g) Mettre en place des mécanismes d'échange d'informations entre les services de détection et de répression qui s'emploient à réduire l'offre de drogues et les organismes publics et organisations de la société civile qui s'emploient à réduire la demande;

h) Améliorer la coopération nationale et régionale afin de contrôler l'importation et la production de précurseurs chimiques et de prévenir leur détournement vers l'économie illicite;

i) Améliorer la coopération nationale et régionale afin de juguler le commerce illégal et la contrebande de produits dérivés d'espèces sauvages et de marchandises volées, en particulier lorsqu'il existe des liens clairs entre ces activités et le trafic de drogues;

j) Promouvoir la coopération régionale dans le domaine du contrôle des frontières, notamment en ce qui concerne les ports maritimes d'entrée sur le territoire et les frontières maritimes éloignées;

k) Conjuguer les stratégies de répression du trafic de drogues et les programmes de prévention de la criminalité et de la violence, en mettant l'accent sur l'action locale et les groupes les plus vulnérables, dont les femmes, les jeunes et les migrants;

l) Élaborer des stratégies régionales de lutte contre le trafic de drogues qui tiennent compte des liens existant entre celui-ci et d'autres formes de criminalité organisée, comme le trafic d'armes à feu et la traite des personnes, afin d'agir de manière plus intégrée face au problème;

m) Promouvoir une approche équilibrée de la lutte antidrogue qui prévoie notamment des mesures efficaces et durables de réduction de la demande couvrant la prévention de la toxicomanie ainsi que le traitement et la réinsertion des toxicomanes;

n) Investir davantage dans les programmes de coopération Sud-Sud visant à renforcer les services nationaux de détection et de répression des pays fragiles ou sortant d'un conflit afin d'obtenir des résultats plus durables;

o) Accorder une attention accrue, au niveau national, à la nécessité de lutter contre les problèmes croissants du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues, et de renforcer l'engagement politique à cet égard, notamment l'allocation par les États Membres de ressources suffisantes;

p) Appeler l'ONUDC à continuer d'apporter aux pays en transition politique un soutien dans le domaine de la justice pénale en général et dans le secteur de la détection et de la répression en particulier;

q) Encourager les gouvernements à continuer d'appuyer financièrement et techniquement le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC afin de faciliter la création de nouvelles sections opérationnelles au sein des équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions et le bon déroulement des opérations en cours;

r) Encourager les services de détection et de répression basés dans les aéroports, s'ils ne l'ont pas encore fait, à engager un dialogue avec les sections des équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions qui ont été créées dans le cadre du Projet AIRCOP pour permettre l'échange d'informations et créer des réseaux professionnels qui aideront à combattre plus efficacement le trafic;

s) Encourager les gouvernements à appuyer les initiatives qui facilitent une coopération opérationnelle étroite dans le domaine de l'échange d'informations (informations préalables sur les passagers (API) et données des dossiers passagers (PNR), par exemple);

t) Inviter les États de la région à réaliser des études et évaluations de portée nationale sur les questions relatives aux drogues et à collaborer avec l'ONUDC dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et la collecte et l'analyse d'informations;

u) Se prononcer en faveur de la mise en place ou de l'expansion de mécanismes d'échanges d'informations entre services de détection et de répression et de la conduite d'initiatives régionales de contrôle des frontières en vue de réduire les trafics illicites, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme;

v) Encourager les gouvernements à adopter et étendre le Programme mondial de contrôle des conteneurs et le Projet AIRCOP au Moyen-Orient et en Afrique du Nord;

w) Inviter les gouvernements à agir de manière stratégique et, pour ce faire, à ne pas se contenter de saisir des drogues et d'arrêter des acteurs du bas de la hiérarchie mais à accorder une attention accrue au démantèlement des réseaux de trafic de drogues;

x) Prier instamment les gouvernements de renforcer les systèmes nationaux de traitement de la toxicomanie et d'offrir, sur la base du volontariat, des services fondés sur des données factuelles;

y) Encourager les gouvernements à faire progresser les programmes et services à assise locale qui contribuent à prévenir l'usage de drogues et ses

conséquences néfastes, notamment à ouvrir davantage de centres spécialisés de traitement et de réadaptation;

z) Prier instamment les gouvernements de mettre en œuvre l'Initiative arabe visant à protéger les jeunes de la drogue;

aa) Inviter les gouvernements et les autres acteurs concernés à poursuivre les campagnes de sensibilisation, notamment à mettre au point des manuels et des protocoles harmonisés, fondés sur des données factuelles, pour les services de traitement de la toxicomanie et de réduction des risques;

bb) Inviter les États à concevoir des initiatives de développement alternatif et de culture de plantes autres que celles qui servent à fabriquer des stupéfiants, ou de revoir les initiatives qui existent dans ce domaine.